

Article paru le 18 juin 2017

Chalon-sur-Saône : une collecte de produits chimiques pour les particuliers



Pots de peinture, solvants, vernis, nettoyeurs... les déchets chimiques ménagers nécessitent un traitement spécifique pour leur recyclage / © FTV

Ce samedi 17 juin, une collecte de produits chimiques ménagers pour les particuliers est organisée sur le parking d'une grande surface de bricolage en zone Sud de Chalon-sur-Saône. Une association encourage le recyclage et la valorisation des déchets chimiques.

Produits de bricolage

Les produits nécessaires au bricolage sont loin d'être inoffensifs : corrosifs, nocifs pour l'environnement, dangereux, inflammables....

Ils ne peuvent pas finir dans la poubelle, et doivent impérativement être déposés en déchetterie, pour subir un traitement approprié.

Parmi les produits que l'on rencontre :

acétone, anti-rouille, colles, crépi, décapant ménager, dégrissant en aérosol, dégriseur pour bois, éclaircisseur, enduits, huile de protection meubles/parquets, hydrofuge-oléofuge de surface, imperméabilisant hydrofuge-oléofuge de surface, joint silicone, laque vernis-peinture, lasures bois, mastic, mortier-colle carrelage, mousse expansive pu en aérosol-non-pistolable, mousse pu anti-feu, peintures, primaire d'accrochage, protecteur sols, solvant et diluant, sous-couche peinture, traitement de bois, vernis, white spirit, xylophène

Produits de jardinage

Les insecticides, biocides, phytosanitaires sont des produits dont on ne se débarrasse pas simplement.

Pourquoi faut-il aller en déchetterie pour se débarrasser de ces produits ?

Parce que les produits chimiques usagés peuvent constituer **des déchets dangereux** pour votre santé, pour votre **environnement**, et être un réel **facteur de pollution**. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une **collecte spécifique et séparée**.

C'est pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés qu'ils doivent être déposés en déchetterie ou dans un point de collecte temporaire.

Par conséquent, ils ne doivent être jetés :

ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif) ;

ni dans les canalisations (WC, évier).

Quand vous jetez un produit chimique usagé dans une poubelle, vous compromettez la **valorisation** des déchets qu'elle contient ; en d'autres termes, vous polluez votre poubelle et empêchez sa valorisation !

Et si vous déversez des **produits chimiques** dans les **canalisations**, ils sont mal éliminés lors des traitements des stations d'épuration ou perturbent leur fonctionnement. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront un effet **très néfaste** sur la plupart des espèces vivantes.

Le reportage de Michel Gillot et Christophe Gaillard

Intervenant :

Didier Jérôme, chargé du tri



Chalon-sur-Saône : collecte de produits chimiques

La société à but non lucratif Eco DDS organisait samedi 17 juin à Chalon une opération de collecte des produits chimiques utilisés par les particuliers. Il s'agit essentiellement de produits de bricolage, d'entretien et de jardinage. Elle en profite pour rappeler que toutes ces substances doivent impérativement finir en déchetterie et en aucun cas dans les ordures ménagères. - France 3 Bourgogne - Michel Gillot et Christophe Gaillard